

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2020 DAC 716 Subvention (1.000 euros) à l'association UGOP Une Goutte d'Organisation Productions, au titre de l'action culturelle locale du 12^e arrondissement

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association UGOP Une Goutte d'Organisation Productions.

L'association UGOP Une Goutte d'Organisation Productions est une compagnie de théâtre, elle produit également des spectacles vivants et met en œuvre des actions culturelles.

L'association porte le projet UGOP Radio, radio de proximité au service des habitants du 12^e arrondissement, qui est partenaire de la Maison de la vie citoyenne et des associations du 12^e arrondissement. La radio est présente sur les différents événements de l'animation locale, elle permet aux habitants d'être en lien direct avec l'actualité de l'arrondissement. Elle accueille chaque année plusieurs stagiaires de 3^e. L'association participe et anime également chaque année le forum des associations.

La radio animera pendant l'année scolaire 2020-2021 des ateliers d'initiations à la radio dans les écoles élémentaires, collèges et lycées du 12^e arrondissement et si possible dans des EHPAD en fonction des conditions sanitaires.

La Mairie du 12^e arrondissement a fait part de son souhait que cette association bénéficie d'un soutien de la Ville de Paris par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris et destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de 1.000 euros à l'association UGOP Une Goutte d'Organisation Productions pour les activités de cette association au titre de 2020.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris

2020 DAC 716 Subvention (1.000 euros) à l'association UGOP Une Goutte d'Organisation Productions, au titre de l'action culturelle locale du 12e arrondissement

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association UGOP Une Goutte d'Organisation Productions au titre de l'action culturelle locale ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 12e arrondissement, à l'association UGOP Une Goutte d'Organisation Productions, 12 rue Tourneux 75012 Paris, pour son action au titre de 2020. Paris Asso 17407, 2020_08154.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.